

**Complément d'avis n° 2017/01-02  
relatif à l'accréditation de l'Ecole nationale supérieure de chimie,  
de biologie et de physique de l'Institut polytechnique de Bordeaux  
(ENSCBP)  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

**Prolongement de l'accréditation d'un an pour les diplômes suivants :**

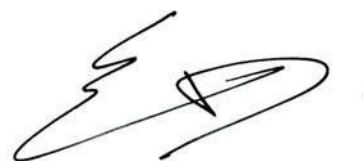
**-Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Matériaux en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue**

**-Ingénieur diplômé de de l'Ecole nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Matériaux composites et Mécanique en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue**

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement du prolongement d'un an de l'accréditation des deux formations pour l'année universitaire 2020-2021.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 13 octobre 2020.



La présidente,  
Elisabeth CREPON